Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511033-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/033 Affectation définitive des résultats 2025 – Budget principal

L'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte financier unique, alors le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Le conseil municipal du 3 février 2026 a repris par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire a constaté le résultat de clôture estimé 2025 et a statué sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Considérant que le compte financier unique ne fait pas apparaître de différences avec le résultat anticipé,

Considérant que le compte financier unique, adopté lors de cette séance du 11 mai 2026, a présenté les résultats suivants pour le **budget principal** :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2025	8 773 717,85 €	10 177 205,52 €	1 403 487,67 €
	Résultats antérieurs reportés au 002			0,00 €
	Résultats à affecter	8 773 717,85 €	10 177 205,52 €	**1 403 487,67 €**

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511033-DE

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à 2024	7 063 391,65 €	4 488 204,28 €	-2 575 187,37 €
	Résultats antérieurs reportés au 001		6 059 061,74 €	6 059 061,74 €
	Solde global d'exécution	7 063 391,65 €	10 547 266,02 €	**3 483 874,37 €**

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	1 055 438,04 €	133 394,63 €	**-922 043,41 €**

		Dépenses	Recettes	Solde
Reprise 2025	Prévision d'affectation en réserve (1068)		1 403 487,67 €	**1 403 487,67 €**
	Report en recettes de fonctionnement (002)		0,00 €	**0,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE REPORTER** l'excédent d'investissement, soit 3 483 874,37 €, au compte 001 en section d'investissement du budget 2026,
- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement, soit 1 403 487,67 €, au compte 1068 du budget 2026.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE